

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

74 104
Objet

**BUDGET ANNEXE DU
C. A. R. E. L. : ADMISSION
EN NON-VALEURS DE
PRODUITS IRRECOURVABLES**

DATE DE CONVOCATION

1er Juin 1974

DATE D'AFFICHAGE

1er Juin 1974

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 20

Nombre de votants 22

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quatorze
le sept juin à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M on sieur TÉTARD Guy

Etaient présents : MM. TETARD, BUJARD, DUFOUR, BUCHET, BARDE, COLLE,
NAULIN, MONTRON, LARGETEAU, DOIREAU, LACHAUD, BROTRÉAU, BERLAND,
DELAIR, DOMEQ, BOUCHET, BOUTET, PAPEAU, TAP, Mme BIDEAU -

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Madame FAVIERE par M. BOUCHET
Melle FOUCHÉ par M. TÉTARD

Absents : MM. de LIPKOWSKI, MM. STIPAL, RIVIERE, BARRIERE.

M on sieur MONTRON a été élu Secrétaire.

Monsieur le Trésorier Principal de ROYAN a dressé un
état des produits irrécouvrables sur le Budget Annexe du
C. A. R. E. L. Il s'agit d'un droit d'inscription de l'exercice
1970 : irrécouvrable : émission de chèque sans provision,
débitrice introuvable .

Il demande , en conséquence, l'admission en non-valeurs
de la somme non-recouvrée s'élevant à 120 FRANCS .

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE :

- d'admettre en non-valeurs la somme figurant sur l'état
dressé le 22 mai 1974 , par M. le Trésorier Principal de ROYAN,
s'élevant à CENT VINGT FRANCS (120 FR).
- d'imputer la dépense sur la Section de Fonctionnement du
Budget annexe C. A. R. E. L de l'exercice 1974.

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdit.
Ont Signé au registre MM. les Membres présents à la séance .

Pour extrait conforme
Pour le Maire
Le Premier Adjoint,

Guy TETARD

